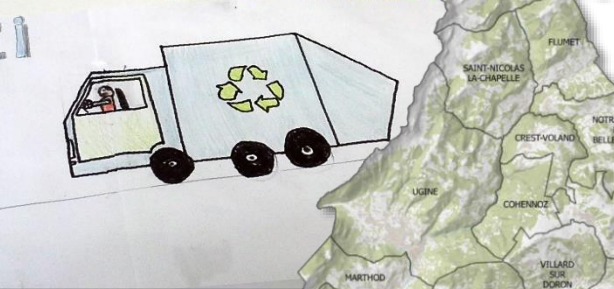




VALORISATION DES DÉCHETS BILAN D'ACTIVITÉ 2020



SOMMAIRE

GLOSSAIRE	3
INTRODUCTION	4
a. Le territoire	4
b. Le pilotage institutionnel du service.....	5
c. Les métiers	5
d. Le contexte de la crise sanitaire	6
1. RÉDUCTION DES DÉCHETS, RECYCLAGE ET VALORISATION MATIÈRE	9
a. Les déchets produits en 2020	9
b. Agir pour la réduction	13
c. La méthanisation pour valoriser les déchets fermentescibles	17
2. LA COLLECTE DES DÉCHETS, UN LEVIER D'OPTIMISATION.....	18
a. Un point sur la collecte	18
b. Les collectes en régie	22
c. Les collectes en prestation (hors déchèterie)	22
d. Maintenance, entretien, gestion des contenants et des sites	23
e. La gestion des déchèteries.....	24
f. Les nouveaux éco-parcs.....	24
g. Les optimisations des collectes.....	28
3. ACCOMPAGNER, EXPLIQUER, ÉDUQUER, POUR MIEUX TRIER ET RÉDUIRE LES DÉCHETS	31
a. L'aide à la mise en place du tri et l'accompagnement au tri lors des événements	31
b. La sensibilisation de proximité	31
4. MAÎTRISER LE COÛT DU SERVICE	34
a. Les dépenses	34
b. Le financement du service.....	35
c. Le coût des filières.....	37
2020 EN RÉSUMÉ	38
Les temps forts de 2020	38
Les projets.....	38

GLOSSAIRE

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CA : Colonne aérienne
- CSE : Conteneur semi-enterré
- CE : Conteneur enterré
- CS : Collecte sélective. Collecte des déchets recyclables en vue de leur valorisation matière
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
- DIB : Déchet industriel banal (Encombrants)
- Multiflux : flux de collecte sélective constitué des emballages ménagers, des papiers et des cartonnettes
- OMR : Ordures ménagères résiduelles. Déchets produits par les ménages ou producteurs assimilés aux ménages non recyclables
- PAP : Porte-à-porte
- PAV : Point d'apport volontaire. Les points d'apport volontaire peuvent être des colonnes aériennes (CA), conteneurs semi-enterrés (CSE) ou enterrés (CE), des caissons ou des compacteurs pour la collecte des cartons
- PC : Point de collecte
- PR : Point de regroupement. Groupement de bacs collectifs pour la collecte des déchets
- REOM : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères. La redevance est calculée en fonction du service rendu. Elle est recouvrée directement par le service de l'établissement public qui la met en place
- REP : Responsabilité élargie du producteur
- RS : Redevance spéciale. Cette redevance n'est perçue qu'auprès des usagers hors-ménages, et correspond à la collecte et au traitement de déchets assimilés aux déchets ménagers
- TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette taxe est calculée à partir de la même base que la taxe foncière (moitié de la valeur locative cadastrale), base sur laquelle un taux défini par la communauté d'agglomération et les communes est appliqué

Crédits :

Cartes p.1 et p.4 : Données Arlysère et ©les contributeurs d'OpenstreetMap, CC BY-SA-<http://osm.org/copyright> - DGGFIP - RGD 73-74 - 2016. Conception Arlysère

Cartes p.20 et p.21, p.36 : Données Arlysère et ©DGFIP - RGD 73-74 - 2019. Conception Arlysère

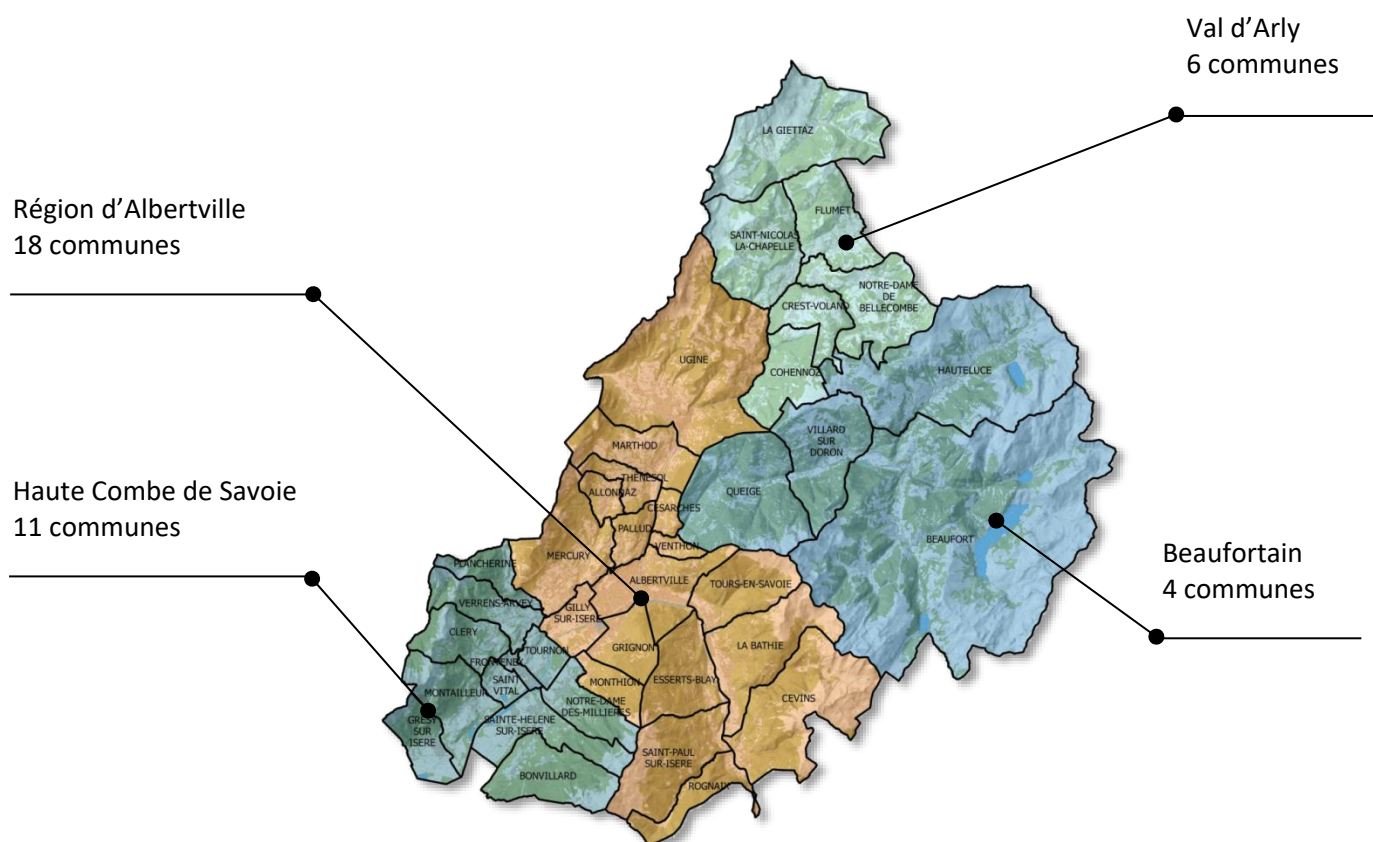
Photo p.38 : ©Matton Images.

Autres photos : ©Arlysère

INTRODUCTION

a. Le territoire

La Communauté d'Agglomération Arlysère compte 39 communes et 62413 habitants (population totale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2020).



La gestion des déchets (collecte et traitement) est effectuée par la Communauté d'Agglomération pour l'ensemble des 39 communes, excepté certaines actions dans les 6 communes du Val d'Arly (Cohennoz, Flumet, La Giettaz, Notre-Dame-de-Bellecombe, Saint-Nicolas-la-Chapelle).

En effet, la Communauté d'Agglomération adhère au SITOM des Vallées du Mont Blanc pour les communes du Val d'Arly. Le SITOM assure, pour ce territoire, la gestion des éco-organismes, subventions et revente des matériaux, la communication et la sensibilisation, ainsi que la collecte du verre (prestation) et la gestion du traitement de 4 flux (OMR, multiflux, cartons et verre). La gestion de la collecte des OMR, multiflux et cartons est assurée par la Communauté d'Agglomération.

b. Le pilotage institutionnel du service

Les élections municipales et communautaires du 15 mars et 28 juin ont conduit au renouvellement des élus de l'agglomération dès le 9 juillet 2020.

La commission opérationnelle « Valorisation des Déchets » a été maintenue pour le mandat 2020-2026. Avant d'être abordés en commission, les différents sujets sont traités par des groupes de travail d'élus qui se réunissent avec les techniciens.

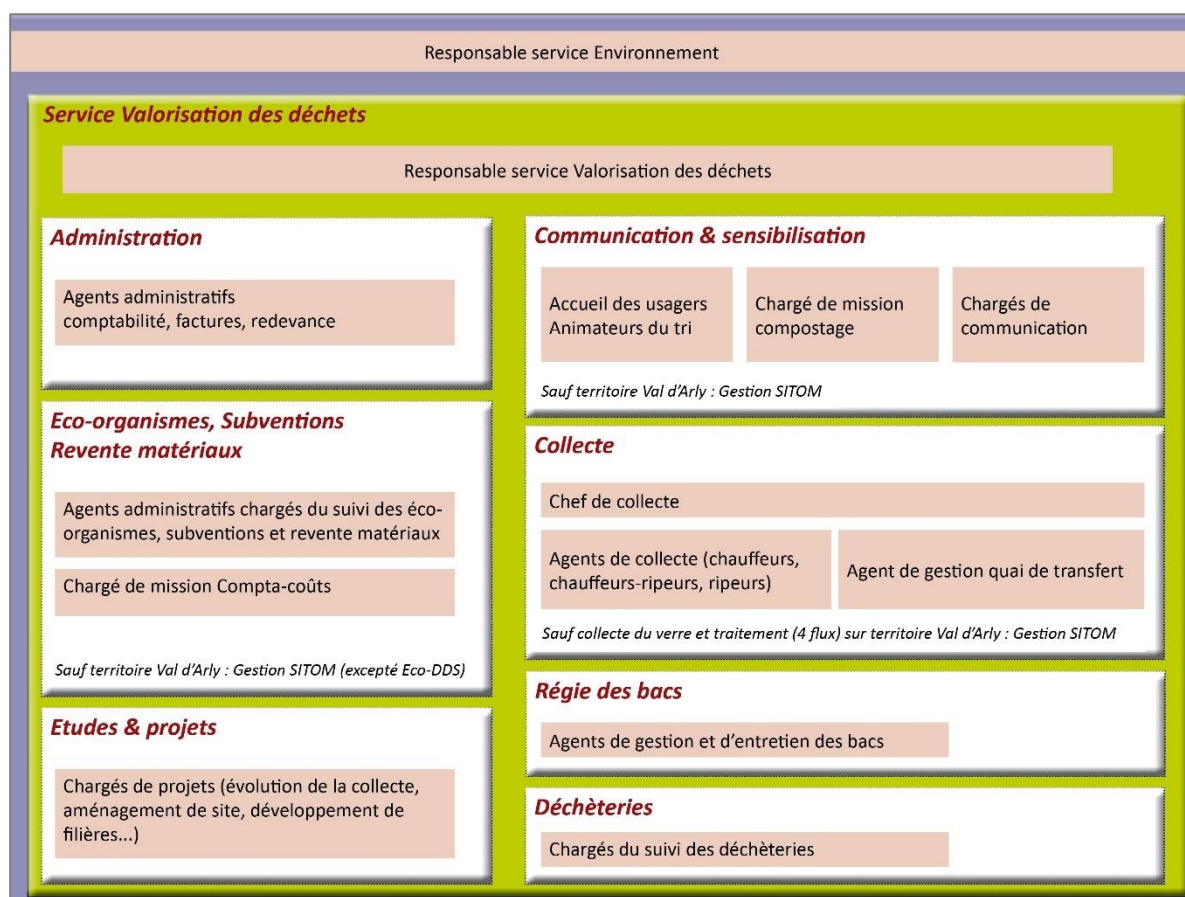
Les commissions de ce mandat ont eu lieu le 26/10 et le 15/12.

Liste des élus de la commission « Valorisation des déchets » du mandat 2020-2026 :

BURNIER FRAMBORET Frédéric	Albertville
BENEITO Christian	Tournon
BLANC James	Allondaz
BOCQUIN Marie-Hélène	Saint-Vital
BRISON Gérard	Sainte-Hélène-sur-Isère
CURT Josiane	Albertville
DESMARETS Xavier	Hauteluce
DETRAZ Christiane	Cohennoz
DUC Frédérique	Allondaz
DUNAND SAUTHIER James	Pallud

ENNE Ludovic	Thénésol
EXCOFFON Christian	Cohennoz
JOLY Michel	Flumet
MEUNIER Edouard	Queige
REGAUDIAT Alain	Frontenex
REYDET Frédéric	Notre-Dame-des-Millières
TERNOY LEGER Claudie	Albertville
VIBERT Jean-Noël	Mercury
VIGUET CARRIN Françoise	Ugine

c. Les métiers



d. Le contexte de la crise sanitaire

La crise sanitaire du Covid 19 a entraîné une modification des activités dans tous les domaines à partir du premier confinement du 17 mars au 11 mai, pendant la période de déconfinement qui a suivi, puis lors du second confinement du 30 octobre au 15 décembre.

Premier confinement

Le premier confinement, de par son côté strict, a nécessité des adaptations à tous les niveaux du service « Valorisation des Déchets », et ce de façon très rapide, dès l'annonce de la mesure. Ces adaptations ont évolué au cours du confinement, en lien avec les moyens disponibles et les adaptations nécessaires, notamment dans les déchèteries. Le Plan de Continuité des Activités diffusé dès le 20 mars reprend les mesures prises en cas de pandémie.

En plus des adaptations liées aux collectes et au service, le fonctionnement de la gestion des déchets a été perturbé au niveau des exutoires des déchets. L'impact subit varie selon les filières du maintien jusqu'à l'arrêt complet de la filière.

Des objectifs :

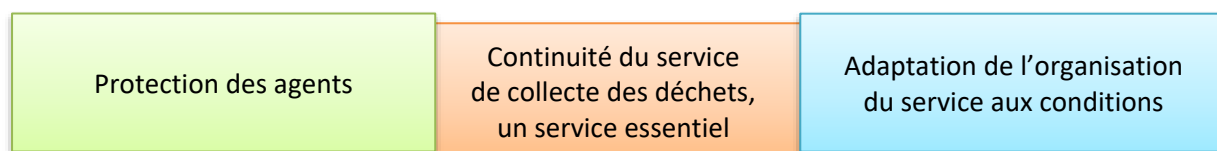
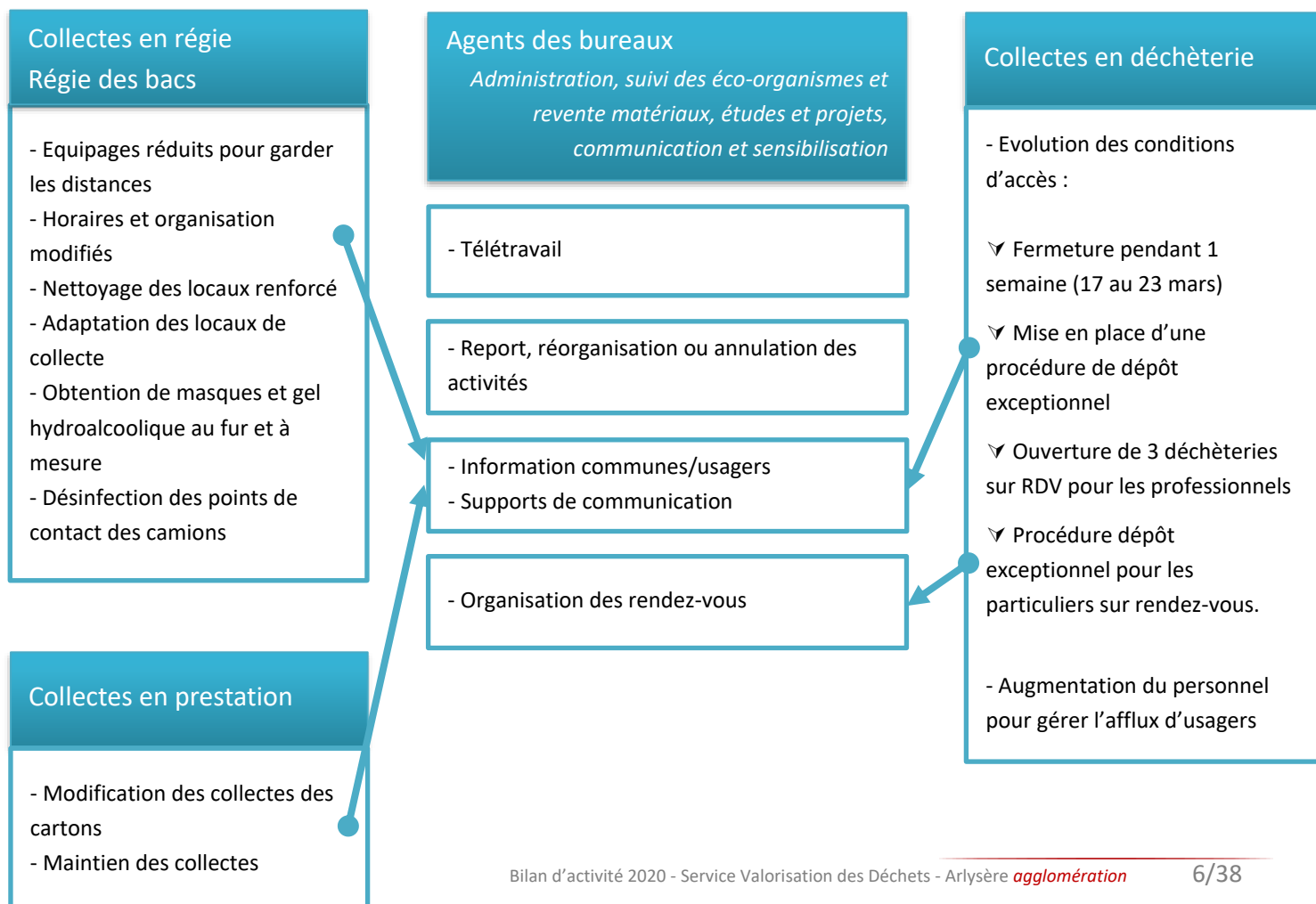


Schéma des modifications de l'organisation du service :



Déconfinement

Le déconfinement a été préparé dès son annonce et a permis de limiter les contraintes d'adaptation du service aux conditions sanitaires.

Schéma des évolutions de l'organisation du service :

Collectes en régie Régie des bacs

- Reprise d'une organisation normale des collectes à partir du 18 mai, à la réception des masques permettant les gestes barrière
- Maintien des mesures barrières adaptées
 - >Nettoyage des locaux renforcé
 - >Adaptation des locaux de collecte
 - >Utilisation de masques et gel hydroalcoolique
 - >Désinfection des points de contact des camions

Collectes en prestation

- Reprise de la collecte normale des cartons
- Maintien des collectes

Agents des bureaux

Administration, suivi des éco-organismes et revente matériaux, études et projets, communication et sensibilisation

- Continuité du télétravail et reprise progressive du travail en présentiel.
- Adaptation du travail en présentiel à partir du 11 mai, avec 1 agent par bureau dans un premier temps, mise à disposition de masques et de gel hydroalcoolique
- Adaptation, report ou annulation des activités (sensibilisation, animation, compostage)

Collectes en déchèterie

- Accès aux 5 déchèteries sans rendez-vous (à partir du 11 mai)
- Modalités d'accès adaptées aux conditions sanitaires :
 - >Régulation des entrées par les gardiens pour espacer les usagers
 - >Gardiens équipés de masques
 - >Limitation du temps de déchargement
 - >Demande aux usagers de respecter les gestes barrière
 - > Mise à disposition des usagers de gel hydroalcoolique
- Augmentation du personnel pour gérer l'afflux d'usagers

Second confinement

Pendant le second confinement, les mesures ont continué de façon allégée en fonction de ce que permettaient les mesures sanitaires.

1. RÉDUCTION DES DÉCHETS, RECYCLAGE ET VALORISATION MATIÈRE

a. Les déchets produits en 2020

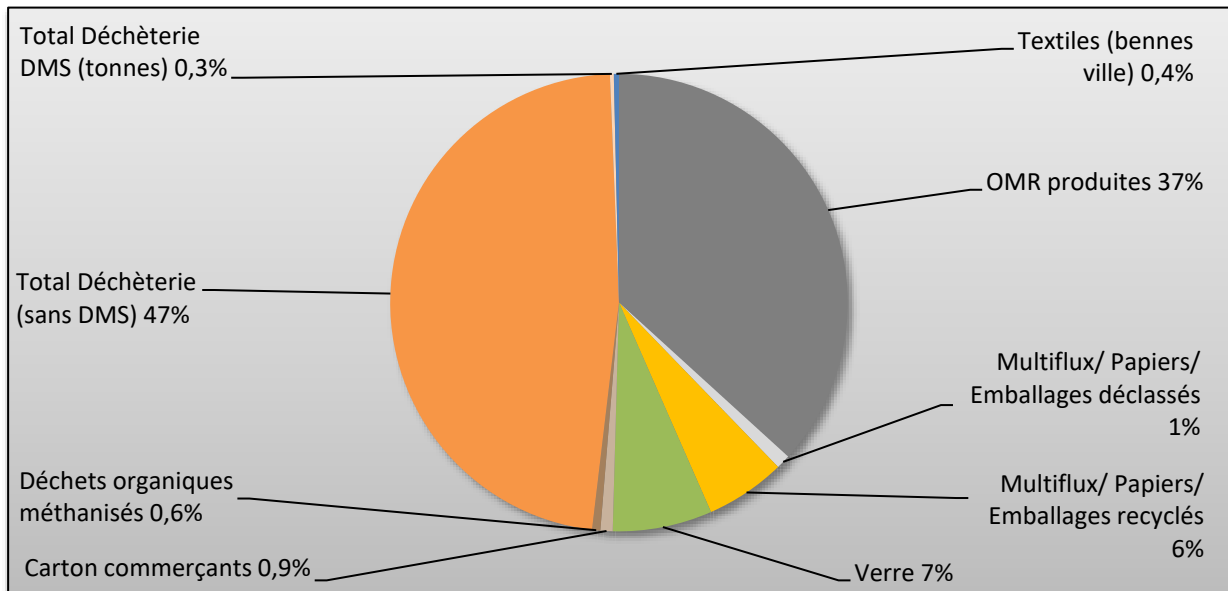
Flux	Quantité (tonnes ou m³)	Kg/hab			
OMR collectés	14 409	231	OMR : 14 958 tonnes	Ordures Ménagères (sans déchèterie) : 21 261 tonnes 341 kg/hab	
OMR - refus de tri	549	9	240 kg/hab		
Déclassement multiflux, emballages, papiers)	444	7	CS déclassée		
Multiflux recyclé	2 004	32	CS : 5 475 tonnes 88 kg/hab		
Emballages recyclés	67	1,1			
Papiers recyclés	194	3,1			
Verre	2 859	46			
Carton commerçants	351	5,6			
Déchets organiques méthanisés	236	3,8	Biodéchets		
Textiles (ville)	148	2,4	Textiles		
Amiante	0,0	0,000	Déchèterie sans DMS : 19 327 tonnes 310 kg/hab	Déchets Ménagers Déchèterie : 19 435 tonnes 311 kg/hab	Total : 40 697 tonnes 652 kg/hab
Batteries	3,9	0,062			
Bois non traité (Cat.A)	248	4,0			
Bois traité (Cat.B)	2 406	39			
Bois traité (Cat.C)	72	1,15			
Brique plâtrière	188,6	3,0			
Carton	698	11			
Déchets Industriels & Banals (DIB)/Encombrants	3 335	53			
Déchets verts	4 602	74			
DEEE-Ecrans	284	4,6			
DEEE-Gros Electroménager Froid	160	2,6			
DEEE-Gros Electroménager Hors Froid	362	5,8			
DEEE-Petits Appareils en Mélange	129	2,1			
Ferraille	1 171	19			
Gravats	3 131	50			
Huiles minérales	53	0,8			
Huiles végétales	5,1	0,08			
Lampes	0,6	0,010			
Métaux non ferreux	2,7	0,044			
Mobilier	1 655	27			
Néons	2,0	0,03			
Piles	6,0	0,10			
Plastiques en mélange	144	2,3			
Plâtre	371	5,9			
Pneus	192	3,1			
Polystyrène	18	0,3			
Textiles	87	1,4			
Autres	0,0	0,00			
Acides et bases minéraux	0,000	0,000	Déchèterie DMS : 108 tonnes 1,7 kg/hab		
Acides et bases organiques	2,150	0,034			
Aérosols	1,986	0,032			
Bouteilles Butane/Propane	1,043	0,017			
Cartouches d'encre	0,000	0,000			
Combustibles	0,350	0,006			
Emballages souillés	1	0,010			
Extincteurs	1,087	0,017			
Filtres à huile et à gasoil	2,751	0,044			
Peintures et produits pâteux	77	1,229			
Phytoprotecteurs	2,067	0,033			
Produits non identifiés	11	0,181			
Radiographies	0,806	0,013			
Solvants chlorés	0,000	0,000			
Solvants non chlorés	7,575	0,121			

La répartition des déchets en 2020 reste similaire à celle des années précédentes. Les déchets qui ont été produits (et collectés) dans la Communauté d'Agglomération sont composés de déchets déposés en déchèterie pour 47%, de déchets ménagers des collectes sélectives pour 15% et d'ordures ménagères résiduelles (non recyclées) pour 37%. Parmi les déchets de la collecte sélective (pour les flux Emballages, Papiers et Multiflux), 409 tonnes ont été déclassées et incinérées en raison de la fermeture du centre de tri liée à la crise sanitaire. Ces 409 tonnes représentent 1% du total des déchets collectés, 2% des ordures ménagères et 12,6% du total des flux Emballages, Papiers et Multiflux.

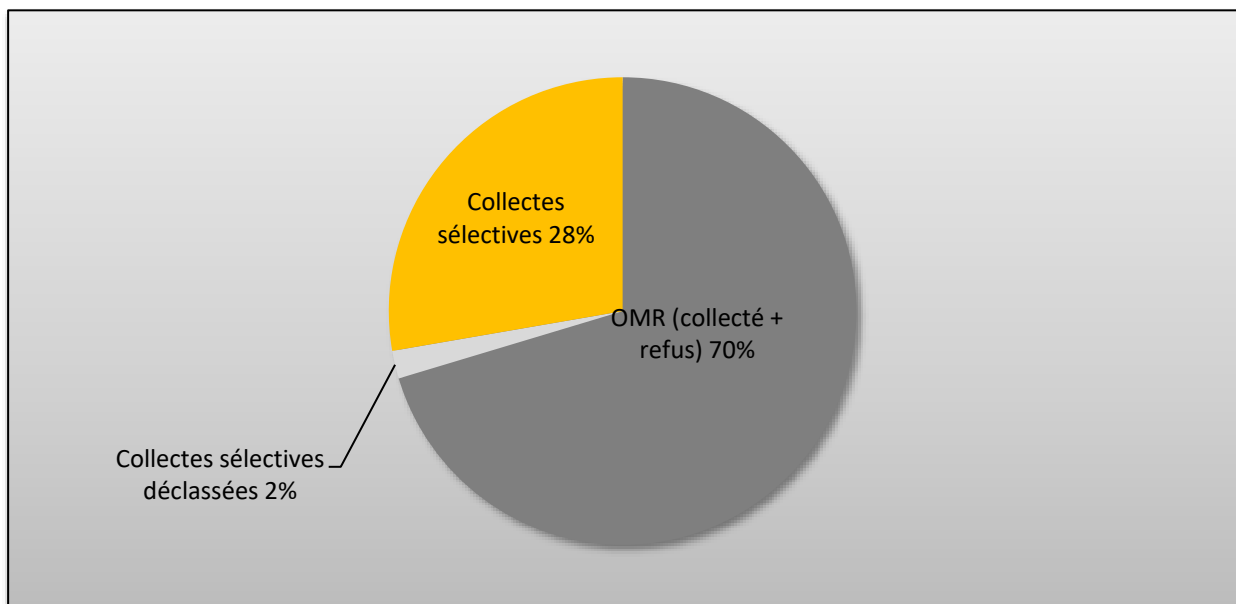
Les ordures ménagères (collectes hors déchèteries) conservent quasiment les mêmes proportions que les années précédentes. La différence provient de la collecte sélective déclassée, qui fait baisser la proportion de déchets recyclés à 28%. La proportion d'ordures ménagères résiduelles dans les ordures ménagères, à savoir 70%, reste stable.

NB : les populations prises en compte sont les populations totales valables au premier janvier de l'année considérée (source INSEE). Les écarts entre les totaux et les tonnages sont dus aux arrondis. Les pourcentages sont des pourcentages en poids.

Pourcentage des déchets produits selon les flux :



Répartition des déchets recyclés et OMR dans les ordures ménagères :



Evolution du tonnage collecté

Entre 2019 et 2020, la quantité globale de déchets produits et collectés a diminué de 3%. Rapporté au nombre d'habitants, qui a diminué, cette diminution globale des déchets n'est que de 2,3% et correspond à 16 kg en moins par habitant.

Mises à part les collectes de verre et de textiles, dont les tonnages collectés ont augmenté, les autres filières montrent des diminutions de tonnage. La diminution globale de 583 tonnes en déchèterie est imputable aux déchets verts (-531 tonnes), aux gravats (-432 tonnes) et aux DIB (-278 tonnes). Il est à noter que toutes les filières de déchèterie ne suivent pas la même évolution, par exemple, la filière « DEEE – écrans » augmente de 173 tonnes et le plâtre de 105 tonnes entre 2019 et 2020. La filière « briques plâtrières » mise en place en 2019 a quant à elle vu sa collecte augmenter de 179 tonnes.

La diminution des OMR s'inscrit dans une continuité en suivant la même tendance qu'entre 2018 et 2019. Ce n'est par contre pas de cas pour les filières de déchèterie dans leur globalité, les cartons des commerçants et les déchets organiques, dont la tendance s'inverse avec une diminution importante des tonnages collectés.

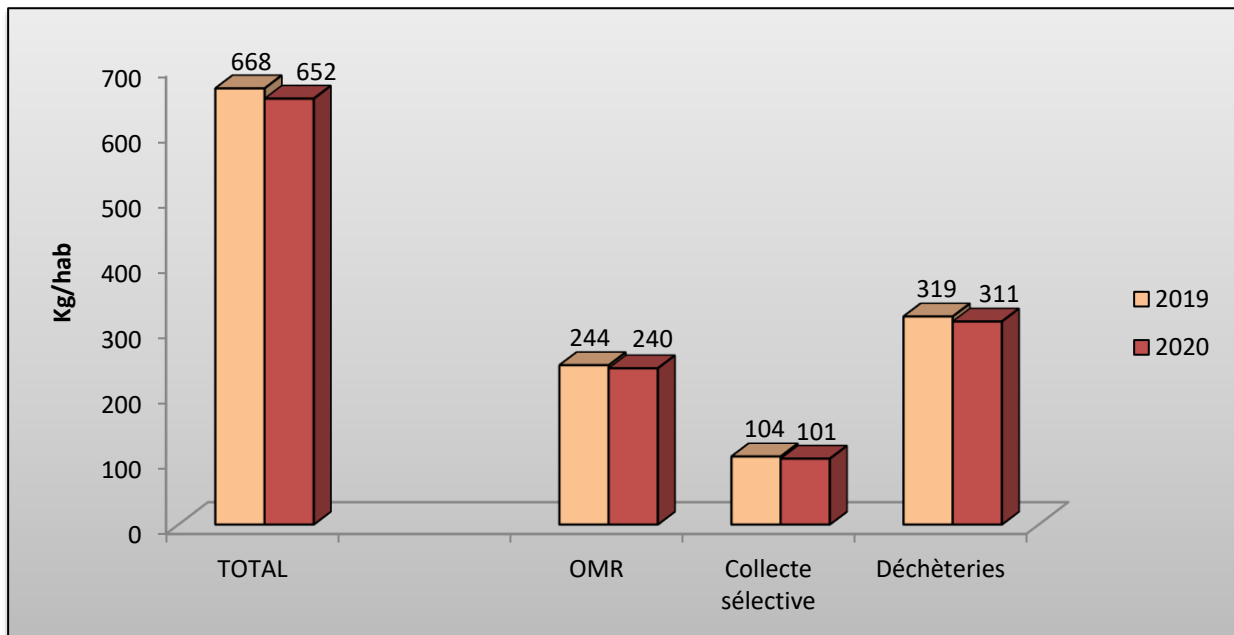
Une partie de ces évolutions peut être rapprochée de la crise sanitaire et de ses effets sur la baisse d'activité de plusieurs secteurs économiques (impact sur les filières cartons commerçants, déchets organiques méthanisés, certaines filières de déchèterie) ainsi que ses effets sur les usagers qui ont pu consommer différemment (filières Multiflux, Emballages, Papiers, Verre) et qui ont pu modifier leur fréquentation des déchèteries (filière déchets verts, DIB...).

NB : pour comparer l'évolution de la production de déchets entre 2019 et 2020 en tonnage et en kg/habitant, la collecte sélective déclassée a été ajoutée à la collecte sélective recyclée, pour les flux Multiflux, Emballages et Papiers.

Evolution de la quantité de déchets produits (tonnes ou m³) :

	2019	2020	%	Tonnes
OMR (collectés + refus)	15 338	14 958	-2%	-380
Multiflux recyclé et déclassé	2 496	2 393	-4%	-104
Emballages recyclés et déclassés	81	93	16%	13
Papiers recyclés et déclassés	237	223	-6%	-14
Verre	2 842	2 859	0,6%	18
Carton commerçants	473	351	-26%	-122
Déchets organiques méthanisés	293	236	-19%	-57
Textiles (ville)	130	148	13%	17
Déchèteries (sans DMS)	19 910	19 327	-3%	-583
Déchèteries DMS	124	108	-13%	-16
TOTAL	41 924	40 697	-3%	-1 228

Evolution de la quantité de déchets produits par habitant (kg/hab)** :



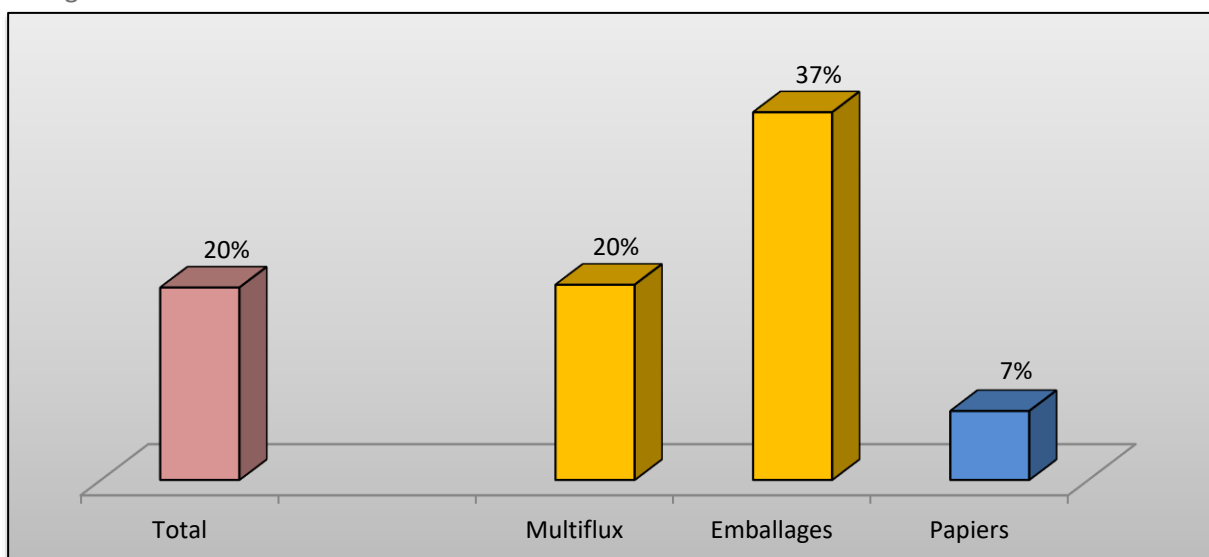
**Dans ce graphique :

- Les OMR comprennent les ordures ménagères collectées et le refus de tri allant dans les OMR.
- La « collecte sélective » comprend toutes les collectes sélectives : Multiflux, Emballages, Papiers, Verre, Cartons commerçants, Textiles (ville), sans le refus de tri, mais avec les collectes sélectives déclassées en Multiflux, Emballages, Papiers.
- Les déchèteries comprennent les flux de déchèterie y compris cartons et textiles collectés en déchèterie et les DMS.

Taux de refus pour la collecte sélective

La qualité de la collecte sélective des emballages et des papiers est représentée par la proportion de déchets collectés non recyclables, le taux de refus. Le tonnage collecté et déclassé n'a pas été trié et n'est donc pas inclus dans l'évaluation du taux de refus.

Ce taux est de 20% pour l'ensemble des flux Multiflux, Emballages et Papiers. Ce taux est plus marqué pour le flux des Emballages, même si son impact est moindre sur le total, ce flux représentant peu de tonnage.



b. Agir pour la réduction

Outre la réalisation d'une étude en vue de la réalisation d'un plan local de prévention des déchets, les actions menées en faveur de la réduction des déchets ont principalement ciblé le compostage. Le compostage, qu'il soit individuel ou collectif, permet de réduire très efficacement le contenu de sa poubelle (environ 30%).

Il est à noter que le thème de la réduction des déchets est aussi abordé lors des animations scolaires et pour adultes et dans les outils de communication.

Plus de 300 usagers ont ainsi été informés sur la réduction des déchets dans les territoires du Beaufortain, de la Haute combe de Savoie et de la Région d'Albertville.

Pour le territoire du Val d'Arly, les actions pour la réduction des déchets à destination des usagers sont menées par le SITOM des Vallées du Mont Blanc. Elles ne sont donc pas décrites ici.

Le PLP : Plan Local de Prévention

L'année 2020 voit se poursuivre l'élaboration du PLP, dont l'objectif est de développer des actions de réduction des déchets pour une durée de 6 ans.

Promouvoir la réutilisation : Armoire à dons et recyclerie

Développer les lieux dans lesquels les objets inutilisés peuvent trouver de nouveaux utilisateurs pour une seconde vie est un axe fort de la réduction des déchets.

En ce sens, l'armoire à dons mise en place dans les locaux d'Arlysère à l'Arpège est toujours en fonction, bien que les modifications d'organisation liées à la crise sanitaire aient grandement limité son utilisation. Après 1 an d'utilisation, 77 objets y ont été échangés.

De plus, le nouvel éco-parc de Gilly-sur-Isère devient un lieu de réutilisation puisqu'il est doté d'un espace recyclerie, en lien avec les associations locales (voir p.25.)

Distribution de composteurs individuels

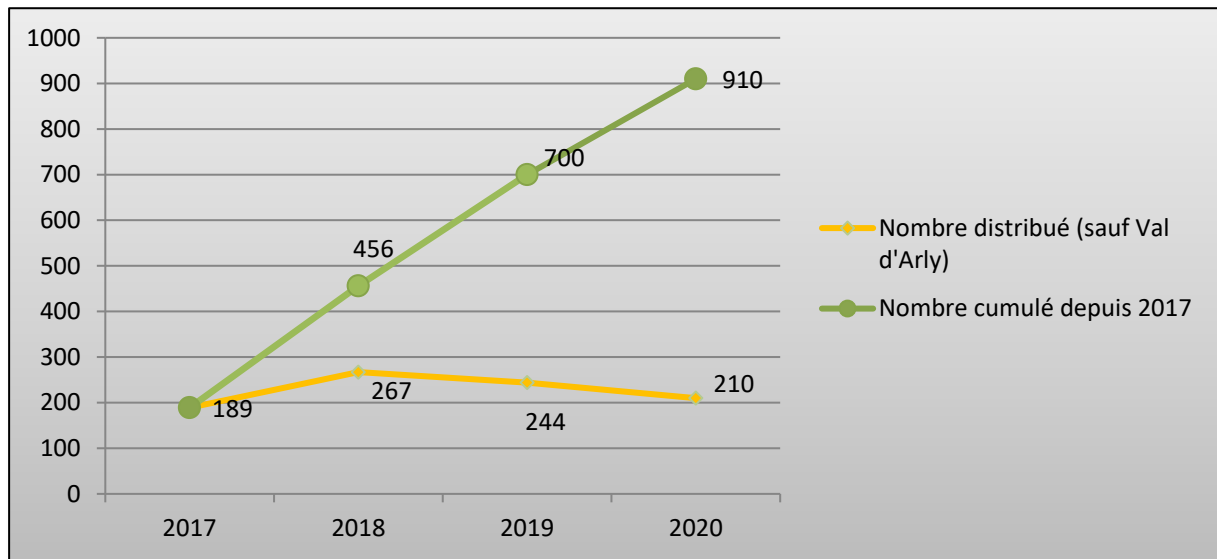
La Communauté d'Agglomération aide les usagers à acquérir un composteur individuel. Chaque composteur, accompagné de son bio-seau et de son aérateur, peut être obtenu par les usagers du territoire avec une participation de 15€ par composteur.

Bien qu'il reste dans la même lignée, le nombre de composteurs a un peu diminué par rapport à 2019, avec 210 composteurs individuels distribués dans les territoires du Beaufortain, de la Haute combe de Savoie et de la Région d'Albertville, portant à 910 le nombre de composteurs fournis depuis 2017. Les composteurs ont été remis aux usagers lors de distributions ponctuelles dans les locaux de la Communauté d'Agglomération et lors de distributions distribuées organisées dans les locaux de collecte de Venthon (9 distributions : 18 et 19 mai, 29 mai, 25 juin, 2 et 23 juillet, 18 août, 9 octobre).

Les distributions ont été stoppées pendant les périodes de confinement liés à la crise sanitaire. Après le premier confinement, les distributions ont repris avec une organisation adaptée au contexte sanitaire. En effet, les rassemblements ont été évités en donnant des rendez-vous espacés aux usagers pour récupérer leur composteur et bénéficier des explications des animatrices.

Ces distributions ont été l'occasion d'informer près de 200 personnes sur le compostage.

Nombre de composteurs individuels distribués depuis 2017 :



Lors de de la distribution de composteurs du 19 mai à Venthon, des rendez-vous espacés ont été donnés aux usagers afin d'éviter les regroupements.



Les plateformes de compostage collectif

Avec 11 nouveaux sites, le nombre total de sites de compostage collectifs passe à 48 pour le territoire d'Arlysère. Une plateforme de compostage collectif type se compose de 3 composteurs de 1000 litres (ou 600 litres) pour le dépôt des déchets, le stockage de broyat et la maturation du compost. Cependant, parmi les nouvelles plateformes mises en place, certaines ne comportent que 1 ou 2 composteurs afin d'adapter la plateforme à la place disponible et au nombre d'utilisateurs (petits immeubles).

L'installation et la fourniture des composteurs sont assurées par Arlysère, en lien avec l'ADEME.

A l'occasion de la mise en place de ces plateformes, 4 animations sur le compostage ont été réalisées permettant de sensibiliser près de 40 personnes. Au total, l'ensemble des actions de communication accompagnant la mise en place des nouvelles plateformes ont permis de sensibiliser et de mobiliser plus de 100 personnes autour du compostage.

Type de plateformes de compostage collectif installées en 2020 :

Type de plateformes	Commune	Nombre de plateformes	Utilisateurs
Immeuble privé	Albertville	2	18 logements
Immeuble privé	Grésy-sur-Isère	1	8 logements
Immeuble privé	Tours-en-Savoie	1	3 logements
Immeuble privé	Saint-Paul-sur-Isère	1	12 logements
Collectivité	Albertville	3	3 structures (EHPAD, Résidence Senior, Collège)
Composteurs de quartier	Albertville	2	Conflans et Parc Aubry
Composteurs de quartier	Hauteluce	1	Secteur bibliothèque

Les composteurs de quartier d'Hauteluce ont été inaugurés en octobre 2020.



Nombre total de plateformes de compostage collectif en place, par commune et par type :

Commune	Nombre de plateformes	Type de plateforme	Bailleur social	Privé	Collectivité	Composteurs de quartier
Albertville	27		5	13	5	4
Beaufort / Arêches	6		2	2	2	
Frontenex	1				1	
Gilly-sur-Isère	3			3		
Grésy-sur-Isère	1			1		
Hauteluce	1					1
La Bâthie	2		1	1		
Notre-Dame-des-Millières	1		1			
Saint-Paul-sur-Isère	1			1		
Tours-en-Savoie	1			1		
Ugine	3		3			
Villard-sur-Doron	1		1			
TOTAL	48		13	22	8	5

La communication en faveur de la réduction des déchets

La crise sanitaire est responsable de l'annulation des évènements. La communication sur le compostage et la réduction des déchets a donc suivi un autre biais, à savoir la réalisation d'un tutoriel pour fabriquer un composteur « maison » diffusé sur internet.

c. La méthanisation pour valoriser les déchets fermentescibles

La filière méthanisation

Les déchets organiques collectés sont traités par l'unité de méthanisation de la SAS Horizon située à Tournon, sur le territoire d'Arlysère.

Les structures participantes

La collecte des déchets méthanisables est en place dans les territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Région d'Albertville et ne concerne que les gros producteurs de ce type de déchets.

Quatre nouvelles structures ont rejoint les collectes de méthanisation au cours de l'année 2020 : 1 restaurants, 1 association, 1 entreprise et 1 nouveau restaurant scolaire à Albertville

Le nombre total de structures participantes est donc porté à 48 en 2020 et est effectuée dans les communes d'Albertville, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, La Bâthie, Saint-Vital, Tournon et Ugine.

La production de déchets méthanisables de ces structures est de 236 tonnes en 2020. La baisse par rapport à 2019 est à rapprocher de la baisse d'activité des restaurants notamment avec la crise sanitaire.

D'autre part, l'éco-parc de Gilly-sur-Isère permet de collecter séparément les pelouses afin de les envoyer dans la filière méthanisation pour une meilleure valorisation. En 2020, plus de 20 tonnes de pelouses ont ainsi été valorisées.

Le suivi de la méthanisation

La filière de méthanisation nécessite un tri à la source de qualité afin d'éliminer les déchets indésirables (plastiques...). Les animateurs interviennent régulièrement auprès des structures participantes pour expliquer ces consignes et fournir des affiches. En 2020, 3 permanences au moment des repas dans les restaurants scolaires ont permis d'expliquer et de remobiliser les élèves autour du tri des déchets méthanisables. Les permanences ont eu lieu au collège Pierre Grange et au lycée Jean Moulin à Albertville et au collège d'Ugine. Elles ont permis de rencontrer plus de 1200 élèves.

D'autres permanences prévues ont été annulées en raison de la crise sanitaire, de même que des interventions ayant pour objectif d'intégrer de nouvelles structures

De nouveaux outils de communication

Une nouvelle affiche destinée aux restaurants scolaires a été réalisée et diffusée, dans le but d'expliquer la méthanisation. De plus, la communication s'étoffe avec la création d'un logo que les structures participantes peuvent apposer dans leurs locaux et avec un autocollant précisant les consignes, spécifiquement créé pour les bacs de méthanisation.

Le logo indiquant la participation à la méthanisation existe sous deux modèles, l'un pour les restaurants et l'autre pour les autres établissements.



2. LA COLLECTE DES DÉCHETS, UN LEVIER D'OPTIMISATION

a. Un point sur la collecte

Tous les modes de collectes présents sur le territoire à la création de la Communauté d'Agglomération existent en 2020. Les modes de collecte ont évolué dans certains secteurs avec la mise en place de CSE.

Les modes de collecte selon les flux :



DECHETERIES

- Déchèterie de La Bâthie – ZAC des Arolles
- Déchèterie de Beaufort - Plaine de Marcôt
- Déchèterie de Gilly-sur-Isère – 147 route du grand Arc, zone artisanale de Terre-Neuve
- Déchèterie de Notre-Dame-de-Bellecombe – RD218b La Germandière
- Déchèterie d'Ugine – Zone industrielle des Bavelins

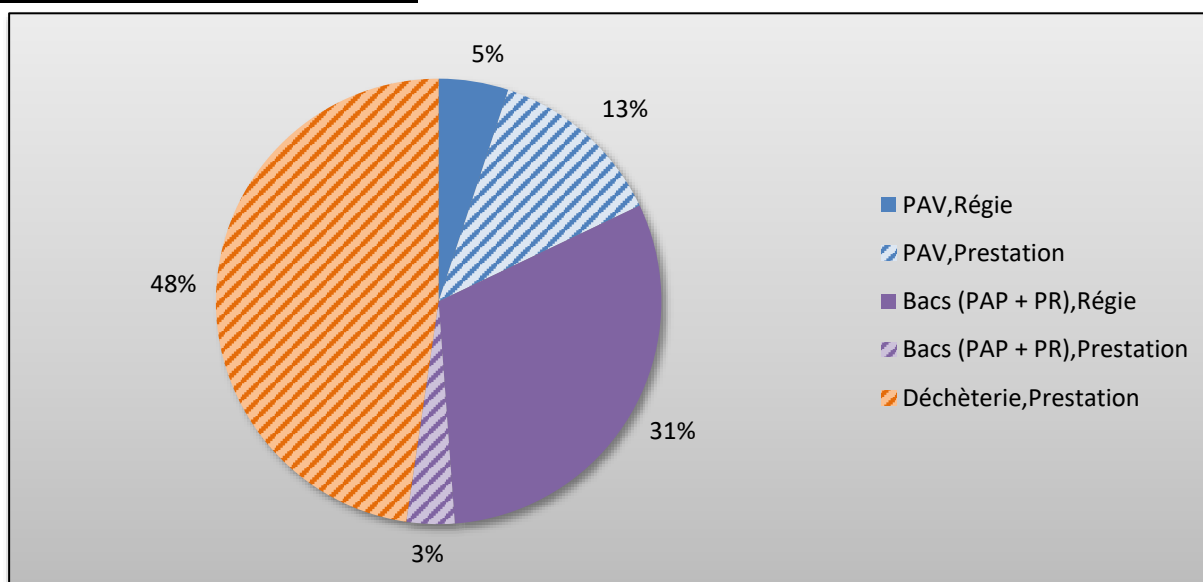
OMR



Les flux selon le type de collecteur

Les types de collecteurs restent similaires aux années précédentes. 64% des collectes sont effectués par prestation, notamment en raison des collectes en déchèteries réalisées uniquement de cette façon. Les collectes effectuées en régie sont, au moins pour partie, les collectes en bacs de Multiflux, Papiers, Emballages et OMR.

Répartition des déchets collectés selon le mode de collecte [Bacs/ PAV/ Déchèterie] et le type de collecteur [Régie/Prestation] :



Pourcentages en poids. Les collectes de carton en « cartons pliés » sont incluses dans les collectes en bacs (PAP + PR).

Part du tonnage collecté selon le type de collecteur :

	Régie	Prestation
Tous Flux	36%	64%
Multiflux	68%	32%
Papiers	100%	-
Emballages	100%	-
Verre	-	100%
Cartons commerçants	-	100%
Textiles	-	100%
Déchets organiques	-	100%
OMR	86%	14%
Déchèteries	-	100%

Part du tonnage de chaque flux collecté en fonction du type de contenant :

	CSE/CE/CA <i>(caissons cartons inclus)</i>	Bacs <i>(cartons pliés inclus)</i>	Bennes textiles ville	Déchèterie <i>(bennes et contenants spécifiques, armoire DMS)</i>
Multiflux	45%	55%	-	-
Papiers	-	100%	-	-
Emballages	-	100%	-	-
Verre	100%	-	-	-
Cartons	15%	22%	-	63%
Textiles	-	-	63%	37%
Déchets organiques	-	100%	-	-
OMR	18%	82%	-	-
Déchets de déchèterie	-	-	-	100%

Les collectes des CA de Multiflux et de Verre réalisées en déchèterie sont comptabilisées dans la colonne « CSE/CE/CA ».

Les modes de collecte et les flux selon les communes

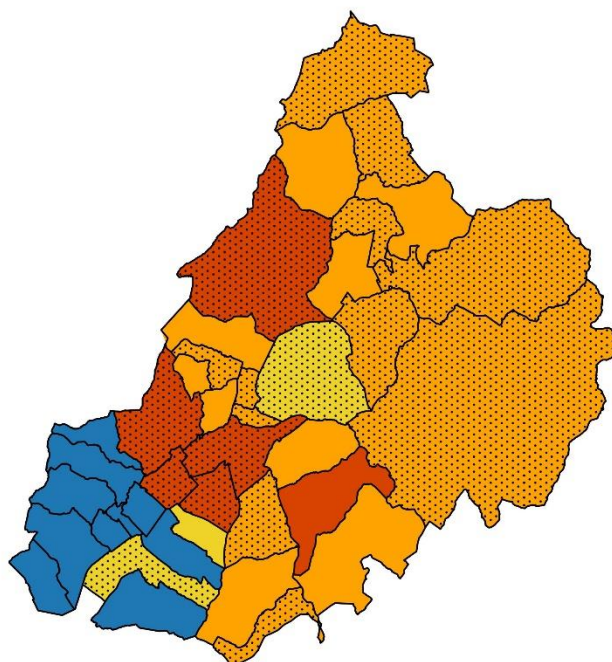
Les modes de collectes – bacs, CA, CSE, CE – varient selon les communes et plusieurs modes de collecte peuvent être présents sur une même commune. Les types de matériels et types de préhension (simple crochet, kinshofer) varient pour les CA et CSE/CE installés sur le territoire. Dans les graphiques ci-dessous, il est indiqué « CSE-CE » pour les communes disposant de CSE et/ou de CE.

Les évolutions par rapport à 2019 concernent la mise en place de CSE sur la commune de Crest-Voland, la mise en service des CSE mis en place en 2019 à Venthon et l'installation d'une plateforme de CA complète, c'est-à-dire avec les flux OMR, Multiflux et Verre, à Albertville.

Collecte des papiers et emballages :

Légende

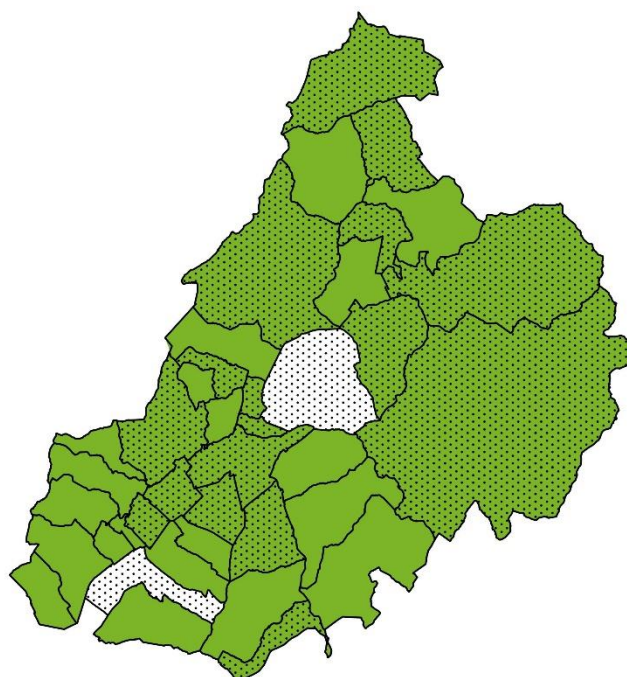
- BACS JAUNES ET BLEUS
- BACS MULTIFLUX
- CA MULTIFLUX
- CA, BACS MULTIFLUX
- CA, CSE-CE MULTIFLUX
- CA, CSE-CE, BACS MULTIFLUX
- CSE-CE MULTIFLUX



Collecte du verre :

Légende

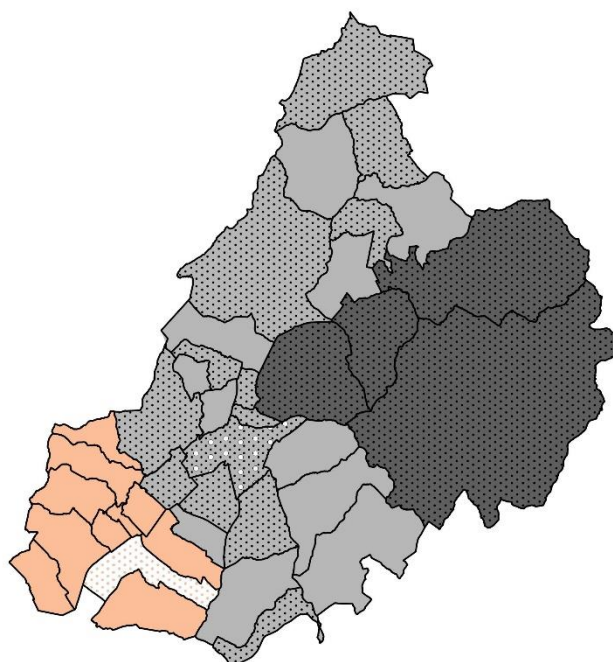
- CA
- CA, CSE-CE
- CSE-CE



Collecte des ordures ménagères résiduelles :

Légende

- BACS
- BACS PUCES
- CA, CSE-CE
- CSE-CE
- CSE-CE CONTROLE ACCES
- CSE-CE, BACS
- CA, CSE-CE, BACS



b. Les collectes en régie

Les collectes en régie représentent un levier important pour l'optimisation des tournées.

Les collectes en régie

Le nombre de collectes en régie est inchangé, et reste à 42 tournées. Elles sont réalisées avec des camions-grue, des camion-bennes et un camion équipé d'un système de pesée.

Flux	Contenant	Secteur concerné
Multiflux	CSE	Beaufortain
	Colonnes aériennes	Beaufortain
	Bacs	Région d'Albertville
Papiers	Bacs	Haute Combe de Savoie
Emballages	Bacs	Haute Combe de Savoie
OMR	CSE	Beaufortain
	Colonnes aériennes	Beaufortain
	Bacs	Région d'Albertville
	Bacs pucés	Haute Combe de Savoie

Mise en place de bacs temporaires pour les événements

Les événements ayant lieu sur le territoire ayant été annulés en raison de la crise sanitaire, le service régie des bacs n'a pas eu besoin de fournir des bacs temporaires en 2020.

c. Les collectes en prestation (hors déchèterie)

Les collectes en prestation

Les prestataires effectuent des collectes pour 6 flux de déchets (OMR, Multiflux, Verre, Déchets organiques méthanisés, Cartons et Textiles). Comme tous les ans, 20 colonnes aériennes vétustes ont été changées par de nouvelles colonnes.

Les types de collectes restent inchangés par rapport à 2019. Les évolutions concernent surtout le nombre de CSE-CE avec les 8 plateformes supplémentaires mises en service.

Flux	Contenant	Secteur concerné
Multiflux	Colonnes aériennes	Région d'Albertville Val d'Arly
	CSE - CE	Région d'Albertville Val d'Arly Sainte-Hélène-sur-Isère
Verre	Colonnes aériennes, CSE, CE	39 communes
Cartons commerçants	Caissons	Val d'Arly
	Cartons pliés Colonnes aériennes	Région d'Albertville
	Compacteurs	Beaufortain
Textiles	Bennes textiles	27 communes
Déchets organiques	Bacs spécifiques collecte méthanisation	Région d'Albertville, Haute Combe de Savoie
OMR	Bacs	Val d'Arly
	CSE, CE	Région d'Albertville Val d'Arly
	CSE à contrôle d'accès	Sainte-Hélène-sur-Isère

d. Maintenance, entretien, gestion des contenants et des sites

La maintenance des contenants

Les contenants, en particulier bacs et CSE/CE, nécessitent des opérations de maintenance régulièrement pour garantir leur bon fonctionnement. L'ensemble du parc de bacs (en PAP, PC ou PR) et l'ensemble des CSE-CE sont entretenus et gérés en régie.

Le lavage des contenants

Le lavage régulier des bacs, CA et CSE/CE est en place sur les territoires de la Région d'Albertville et de la Haute Combe de Savoie avec un prestataire et du secteur Val d'Arly.

En raison de la crise sanitaire qui a conduit le prestataire de lavage à modifier son activité (arrêt lié au confinement et modification des plannings), les plannings de lavage ont été fortement perturbés en 2020. Ainsi la campagne de lavage de bacs initialement prévue en juin a été décalée en juillet, et la campagne de lavage des CSE/CE/CA également prévue en juin a dû être reportée en octobre et novembre. Les difficultés de planification en lien avec la crise sanitaire n'ont pas permis de réaliser la seconde campagne de lavage annuelle.

Périodes des campagnes de lavage en prestation :

Périodes	Type de lavage
Juillet (2 semaines)	Lavage de bacs
Octobre et novembre (3 semaines)	Lavage de CA, CSE et CE

Pour les communes du Beaufortain, ce sont les équipes du service Valorisation des déchets qui réalisent le lavage régulier des CSE et des colonnes aériennes avec un camion équipé spécifiquement pour ces tâches.

Le nettoyage des sites

Le nettoyage des sites comprend aussi l'entretien et le déneigement des plateformes. Son organisation est variable selon les secteurs :

- Sites de PR ou CA nettoyés par les communes (Val d'Arly et Région d'Albertville)
- Sites de CSE/CE et CA nettoyés en régie dans les 4 communes du Beaufortain
- Sites de certains CSE par convention avec le bailleur et la commune
- Sites de Sainte-Hélène nettoyés par Arlysère (prestation)

La régie : gestion des bacs et conteneurs, entretien des sites

La totalité la gestion des bacs (plus de 23000 bacs) est assurée par la régie des bacs, située dans les locaux de collecte dans la zone artisanale de Venthon. De plus la régie entretient les CSE/CE et CA. De plus, l'entretien des sites de CSE et CA du Beaufortain, et notamment le déneigement des plateformes, est réalisé en régie.

e. La gestion des déchèteries

Une gestion avec des prestataires

Les 5 déchèteries / éco-parcs du territoire sont gérées par des prestataires pour le bas de quai (collecte) et pour le haut de quai (accueil, gestion des bennes, nettoyage...).

Les déchèteries bénéficient d'un suivi régulier avec les prestataires de haut de quai, notamment lors de réunions mensuelles sur site.

Les accès professionnels

Les 5 déchèteries du territoire sont accessibles aux professionnels et aux collectivités avec une carte d'accès spécifique. Le nombre de badges actifs sur le territoire est supérieur à 1300.

f. Les nouveaux éco-parcs

A la suite de l'éco-parc de Beaufort en 2019, l'écoparc de Gilly-sur-Isère, remplaçant la déchèterie et situé sur le même site, est finalisé en 2020. Le troisième éco-parc, l'éco-parc adapté aux besoins des professionnels, situé à Venthon voit ses travaux démarrer en 2020.

Finalisation de l'éco-parc de Gilly-sur-Isère

2020 a vu la poursuite des travaux de ce projet de 2,4 M € soutenu- par la Région Auvergne Rhône-Alpes et par le Département de la Savoie.

L'éco-parc est constitué de deux espaces de dépôts pour les usagers, clairement séparés de la circulation des collecteurs. Le premier est en haut de quai et donne accès aux 20 bennes de dépôt et aux collectes en big-bag. Le second est une zone de plein pied qui comprend le dépôt au sol des déchets verts et des DEEE, les CA pour la collecte du multiflux et du verre avec les bennes textiles, ainsi qu'un local dédié à la fois à la collecte des petits déchets toxiques (DMS, petits DEEE, lampes, piles, batteries) et à la recyclerie.

La partie du local dédié à la recyclerie fait 32 m² et permet aux usagers de déposer des objets et matériels encore utilisables. Afin d'organiser la réutilisation de ces objets, une convention est passée avec des associations locales à but non lucratif, le CAPS et Roue Libre.

L'utilisation de l'éco-parc et la finalisation des travaux ont été coordonnés jusqu'au mois de décembre, permettant le fonctionnement du site. L'inauguration a été reporté en raison de la crise sanitaire.

- Décembre 2019 à avril 2020 : Ouverture du haut de quai du nouvel éco-parc.
- Finalisation de la zone de dépôt de plein pied et du local de dépôt / recyclerie
- Aménagement du local des gardiens
- Décembre : mise en service de la recyclerie.

Le panneau d'affichage de la recyclerie de l'éco-parc liste les objets qui peuvent y être déposés, dans un objectif de réutilisation et de réduction des déchets.

**DÉPOSEZ VOS OBJETS EN BON ÉTAT
DANS NOTRE RECYCLERIE
POUR LEUR DONNER UNE DEUXIÈME VIE !**

UN GESTE ÉCOLOGIQUE www.arlyse.fr

**EN PARTENARIAT AVEC
LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE**

CAPS www.caps-albertville.fr
Espace associatif
21 rue Georges Lamarque
73200 ALBERTVILLE

Roue Libre

Mobilier

Électroménager

Vaisselle

Objets divers

Jouets

Vélos

*Cet espace est un lieu de stockage temporaire
pour des objets réutilisables en état de fonctionnement*

Je réduis mes déchets, Je trie... J'agis !

Les locaux des gardiens (ci-dessous) et de la recyclerie de l'éco-parc ont été décorés pour améliorer l'accueil du site.



L'éco-parc de Venthon

Les travaux de l'éco-parc de Venthon démarrent début 2020 pour être terminés courant 2021. Sur une emprise totale finale de plus de 2 hectares, cet équipement vise à renforcer le réseau des déchèteries en apportant des zones dépôts adaptées aux professionnels et aux collectivités : plateforme pour les déchets verts, plateforme pour les gravats et déchèterie automatique.

La mise en place du site et l'installation des principaux équipements ont été faits en 2020 :

- Pose des réseaux
- Réalisation des bassins et noues
- Mise en place du pont à bascule
- Réalisation de la zone « déchets verts » avec un dallage béton
- Implantation de la déchèterie automatique

Au cours de la première phase des travaux de l'éco-parc de Venthon.



La déchèterie automatique est mise en place en fin d'année. Elle est composée de 2 bennes et 4 alvéoles à remplir via le bras automatique. Cet équipement sera accessible sur une large amplitude horaire et permettra de multiplier les flux collectés sur le site.



g. Les optimisations des collectes

Selon les secteurs, les difficultés de collecte, la sécurité de la collecte et pour permettre, le cas échéant, d'intégrer les nouveaux projets immobiliers aux collectes, les études de sites peuvent mener à la création de points de regroupements de bacs, à la mise en place de plateformes de conteneurs semi-enterrés ou colonnes aériennes, ou au déplacement de sites existants.

Le travail d'optimisation est réalisé au cas par cas et en partenariat avec les communes concernées.

Mise en place de plateformes

11 nouvelles plateformes ont été mises en place au cours de l'année sur les territoires de la Région d'Albertville, du Beaufortain et du Val d'Arly. Ces plateformes comptent 3 aménagements de PR pour les bacs d'ordures ménagères pour la commune d'Allondaz. Les 8 autres plateformes sont des plateformes complètes, c'est-à-dire avec les flux OMR, verre et multiflux, de CA, de CSE ou de CSE avec des CA, pour un total de 35 CSE et 6 CA.

Ces plateformes mixtes (CSE + CA) sont mises en place dans certains secteurs touristiques à forte variation de population. Ainsi les CA sont installées pendant la saison touristique et complètent la plateforme de CSE permanente. L'emprise des plateformes de conteneurs permanents peut ainsi être réduite.

Ces plateformes répondent aux nouveaux besoins liés à la création d'ensembles immobiliers ou sont liées au réaménagement des sites et/ou à l'optimisation des collectes.

Liste des nouvelles plateformes :

Nombre de conteneurs	Localisation	Commune	Date de mise en place
4 CA	Rue Félix Chautemps/ Ducretet	ALBERTVILLE	30/01/2020
6 CSE	Route de l'Arlandaz - Parc PréChatel	ALBERTVILLE	06/05/2020
Plateforme PR	Mérier 1	ALLONDAZ	28/05/2020
Plateforme PR	Mérier 2	ALLONDAZ	28/05/2020
Plateforme PR	Pré Méché	ALLONDAZ	28/05/2020
5 CSE	Le Carat	ALBERTVILLE	25/06/2020
3 CSE	Pussiez rond Point	UGINE	20/08/2020
3 CSE	Chemin du Bon - Le sanctuaz	UGINE	20/08/2020
6 CSE et 2 CA	Belambra	VILLARD-SUR-DORON	29/10/2020
5 CSE	Chenavelle	HAUTELUCE	13/11/2020
3 CSE	Croix des Ayes	CREST-VOLAND	16/11/2020



Les CSE de Chenavelle aux Saisies (Hauteluce) sont adaptés au secteur montagne.

La plateforme de la Croix des Ayes est la première de CSE de Crest-Voland.



La plateforme de CSE de Pussiez à Ugine après sa mise en place. La signalétique n'est pas encore finalisée.



Les CSE de la route de l'Arlandaz à Albertville, en cours de mise en place.



3. ACCOMPAGNER, EXPLIQUER, ÉDUQUER, POUR MIEUX TRIER ET RÉDUIRE LES DÉCHETS

a. L'aide à la mise en place du tri et l'accompagnement au tri lors des événements

Les événements prévus ont été annulés en raison de la crise sanitaire. Aucune dotation de bacs temporaires, ni accompagnement à l'organisation du tri des événements n'a donc été nécessaire.

Néanmoins, 3 structures et entreprises ont été accompagnées pour la mise en place du tri au sein de leur structure : visite de site, formation au tri, mise à disposition d'affiches.

b. La sensibilisation de proximité

La sensibilisation de proximité permet d'informer et d'expliquer le tri des déchets mais aussi tout ce qui permet de réduire les déchets. Les thèmes sont donc nombreux : collecte sélective, recyclage, devenir des déchets, méthanisation, compostage, propreté.

La crise sanitaire a conduit à l'annulation de 19 animations scolaires prévues et des animations réalisées à l'occasion d'événements, excepté une animation réalisée au plan d'eau de Grésy-sur-Isère. Les animations ont eu lieu pendant les périodes où cela était possible, avant la crise sanitaire et entre les confinements.

Pour ces raisons, moins de personnes ont été informées par rapport aux années précédentes. Ce sont seulement 400 personnes environ, enfants et adultes, qui ont été directement informées lors des séances d'animation ou lors de participations des animateurs à des événements.

Les séances d'animation

15 séances de formation et d'animation sur le tri des déchets, le compostage, la réduction des déchets ont été réalisées par les animateurs. 278 enfants et 134 adultes ont suivi ces séances. Dans le public « adulte », les formations ont été faites à l'occasion des mises en place du tri.

Public / Classe	Nombre de personnes informées
Adultes	4 séances, 134 participants
Périscolaire	1 séance, 26 enfants
Maternelles et primaire	10 classes, 252 enfants

Les évènements

Les animateurs ont été présents sur un seul évènement en lien avec le label Pavillon Bleu du plan d'eau de Grésy-sur-Isère. A cette occasion, 20 personnes ont été sensibilisées au tri.

Evènement	Commune	Dates
Animation au plan d'eau	Grésy-sur-Isère	21 août

c. Documents de communication et médias

Des nouveaux outils de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

Les animateurs disposent de nouveaux outils pour communiquer sur le tri et la réduction des déchets :

- Label Méthanisation : autocollant pour les structures participantes
- Méthanisation : création d'une nouvelle affiche pour les écoles, création d'un autocollant avec les consignes de tri des déchets organiques à poser sur les bacs
- Compostage : renouvellement des panneaux d'affichage sur les composteurs
- Tri : réalisation d'affiches pour les consignes de tri adaptées aux structures accompagnées
- Masques et gants : création d'une affiche pour éviter les abandons de ces déchets

L'affiche « masques et gants » a été diffusée dans les bureaux et sur internet.



Communication médias

- Communiqués de presse pour les informations aux usagers
- Espaces publicitaires pour le tri des textiles, en lien avec Eco-TLC, le compostage, contre les dépôts sauvages, et pour des fêtes de Noël zéro déchet
- Actualités sur le site www.arlyserre.fr

Campagnes de communication

La campagne de promotion du compostage est menée chaque année au printemps afin de débiter la saison de distribution des composteurs. L'affichage de cette campagne est mené en lien avec les communes.



4. MAÎTRISER LE COÛT DU SERVICE

a. Les dépenses

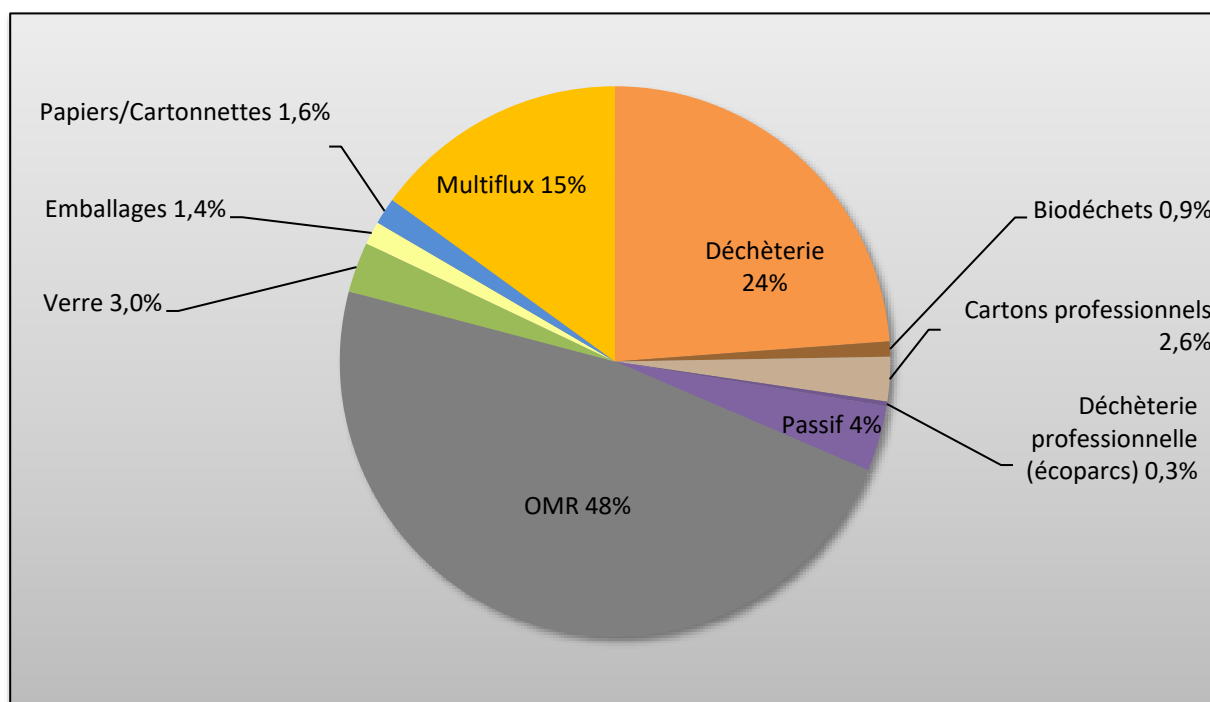
La répartition des dépenses selon les filières montre une prépondérance de la filière OMR (48%), proportion qui est en augmentation (45% en 2019). Une nouvelle filière est identifiée en 2020, à savoir la déchèterie professionnelle, l'écoparc de Venthon, bien que celle-ci ne représente que 0,3% des dépenses.

La répartition des postes de dépense reste quant à elle sensiblement la même qu'en 2019. Toutes filières confondues, le poste principal de dépenses reste le transport et le traitement (50%).

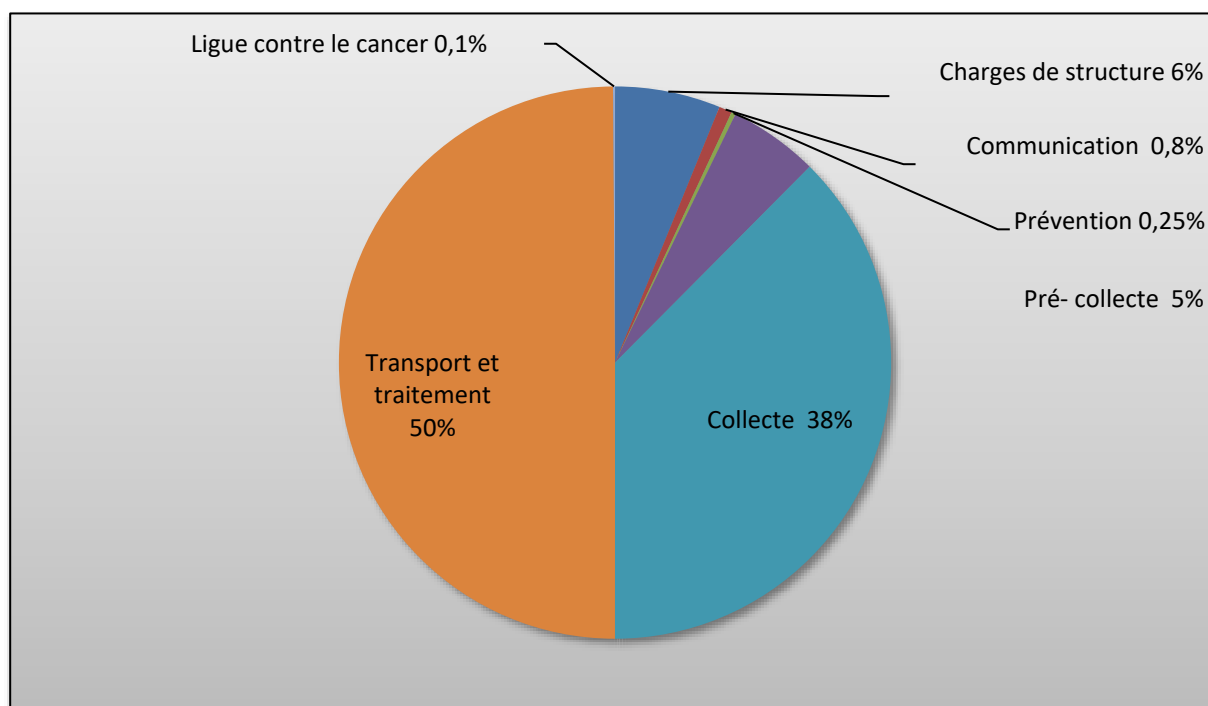
Le passif lié à l'incinérateur de Gilly-sur-Isère varie peu et correspond à 4% de l'ensemble des charges. Dans le graphique représentant la répartition des charges en fonction des postes de dépenses, il est inclus dans le traitement des déchets.

Le montant versé à la Ligue contre le cancer (0,1% des charges) est lié à la collecte du verre.

Répartition des charges en fonction des filières (€ HT) :



Répartition des charges en fonction des postes de dépenses (€ HT) :



b. Le financement du service

Deux modes de contribution des usagers sont utilisés sur le territoire : la REOM incitative et la TEOM. La REOM incitative concerne 11 communes et 16% des habitants du territoire. Cette redevance fait l'objet d'un règlement qui définit ses modalités d'application. Son calcul est basé sur un montant fixe auquel est ajoutée une part incitative dépendant du nombre de levées et du poids collecté pour les OMR. La TEOM concerne les 28 autres communes du territoire.

D'autres contributions des usagers existent : la RS et la facturation des professionnels en déchèterie. Ces contributions concernent les déchets assimilés aux ordures ménagères produits par les professionnels.

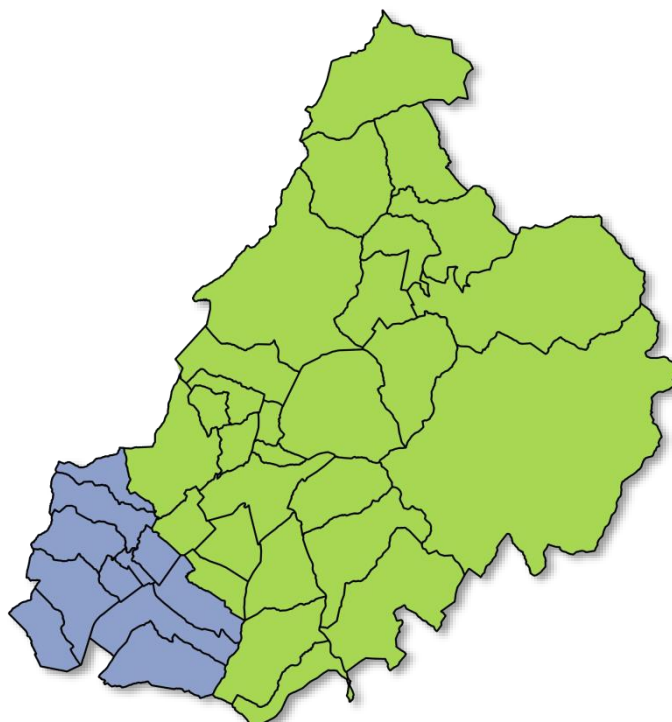
Une partie du financement du service dépend de la contribution des usagers : TEOM, REOM, RS et facturation en déchèterie.

L'autre partie du financement est liée aux produits de la valorisation des déchets. Il s'agit notamment de la vente des déchets en tant que « matière première secondaire » en vue de leur recyclage (papiers, emballages, verre, cartons, ferraille) ainsi que des soutiens des éco-organismes versés à la Communauté d'Agglomération dans le cadre des REP.

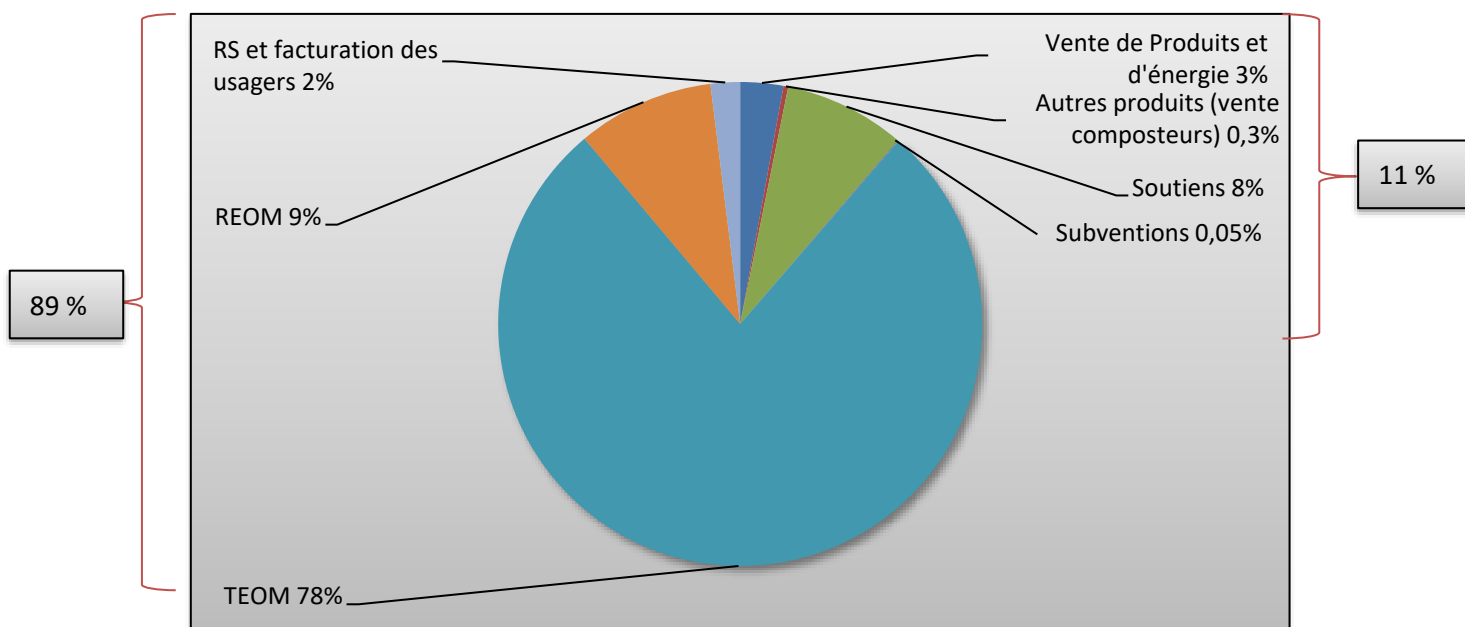
Localisation des deux modes de financement du territoire :

Légende

- TEOM
- REOM incitative



Répartition des modes de financement du service (€ HT) :



Liste des éco-organismes en contrat avec Arlysère :

Eco-organismes	Déchets concernés
CITEO	Papiers et emballages
Ecosystem*	DEEE Ménagers, Lampes
Corépile	Piles
Aliapur	Pneumatiques
Eco-TLC / Refashion**	Textiles, Linge, Chaussures
Eco-mobilier	Meubles
Eco-DDS	Déchets Diffus Spéciaux (déchets dangereux)

*Les éco-organismes Eco-systèmes (DEEE) et Récyclum (Lampes) regroupés sous le nom d'ESR en 2018 deviennent Ecosystem fin 2019.

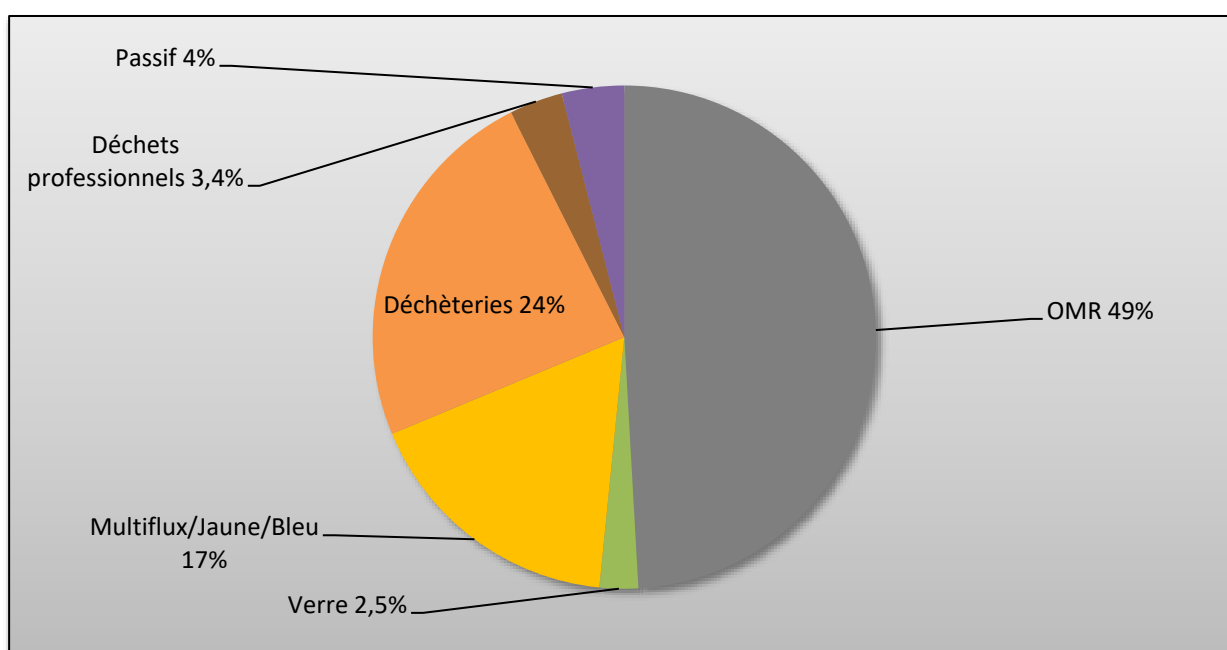
**L'éco-organisme Eco-TLC change de nom en 2020 et devient Refashion.

c. Le coût des filières

Le coût de chaque filière de déchets collectés est mesuré grâce à la matrice compta-coûts de l'ADEME. Le « coût technique » correspond au coût réel des déchets, à savoir l'ensemble des charges liées à la filière moins les produits issus de la vente de matériaux.

Le « coût aidé » intègre les soutiens (et les aides, le cas échéant). Il correspond au « coût technique » auquel sont enlevés les soutiens et reflète donc le montant qui doit être pris en charge par la contribution des usagers.

Répartition du coût réel des filières (coût technique € HT) :



2020 EN RÉSUMÉ

Les temps forts de 2020

- Gestion de la crise sanitaire du Covid 19, adaptations et impacts
- Réduction des déchets : 210 composteurs individuels, 11 nouveaux sites de compostage collectif, 4 nouvelles structures effectuant à la méthanisation
- Sensibilisation réduite en raison de la crise sanitaire, restant cependant à plus de 1900 personnes au tri et au compostage
- De nouveaux outils d'information sur le tri et la réduction des déchets
- Optimisation de sites, mise en place de 11 plateformes dont 8 de CSE-CE
- Finalisation de l'éco-parc de Gilly-sur-Isère et ouverture de sa recyclerie
- Démarrage des travaux de l'éco-parc de Venthon

Les projets

Les projets 2021 s'inscrivent dans la continuité des actions en cours : gestion des collectes, entretien et lavage des bacs et des conteneurs, sensibilisation au tri et au compostage, réduction des déchets, optimisation des collectes et mise en place de conteneurs semi-enterrés.

Les nouveaux projets porteront sur :

- Ouverture de l'éco-parc de Venthon
- Continuer le développement du tri à la source des biodéchets
- Etudes pour la mise en place de l'extension des consignes de tri, le « Tous Plastiques »
- Harmonisation des consignes de la Haute Combe de Savoie avec le reste du territoire
- Développement des ressourceries (Beaufortain)
- Etude de l'harmonisation du mode de financement des déchets pour l'ensemble du territoire
- Plan de prévention des déchets

